

Votants : 69

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Séverine VACHON à Philippe MAUFFREY, Florence Villes à Yvonne VACKER, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération en date du 16 novembre 2020, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la ville de Niort a été validée.

La convention prévoyait la réalisation d'un avenant n°1 après consultation et notification du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'après la validation de l'Avant-Projet (AVP).

Par délibération en date du 07 février 2022, le conseil d'agglomération a validé l'Avant-projet pour un coût prévisionnel des travaux de 8 505 716 € HT – valeur décembre 2021.

Il convient donc d'intégrer les évolutions sur ce dossier sur plusieurs thématiques.

Le montant ajusté des dépenses effectives sur la phase allant jusqu'à l'AVP notamment sur les montants réels de maîtrise d'œuvre (avenants inclus) ainsi que les différents diagnostics complémentaires qui ont été nécessaires (études de sol et de dépollution, étude acoustique, levé topo, étude SNCF réseaux...). Dans la convention initiale l'estimation de cette partie était de 252 000 € HT, la réalité s'élève à 487 000 € HT.

La répartition de 50/50 est conservée.

La répartition des coûts de travaux par zones et donc par maître d'ouvrage est également identifiée.

Par cohérence globale, il est également convenu d'ajouter un pilotage des différentes démarches d'acquisitions foncières et immobilières. Les coûts associés réels seront donc à la charge du maître d'ouvrage directement concerné.

De plus, le périmètre de l'opération a évolué, le présent avenant intègre donc ces extensions :

- La création d'un parvis Est (Ville de Niort),
- La reconstitution du parking courte durée (Niort Agglo – budget Transport)

Pour les dépenses (hors travaux) réalisées après la phase AVP (à partir du PRO) estimées à 900 K€ HT, une ventilation des frais sera appliquée en cohérence avec la répartition des estimations de travaux (validés à l'AVP) par zone et par maître d'ouvrage concerné. Cela représente donc 32% pour l'agglomération (PEM & parking de reconstitution) et 68% pour la Ville de Niort pour les autres espaces (nouvelle voirie Est, parvis Est, place de la Gare et parking attenant, rue Mazagran...).

Le coût des travaux associé à chacune des zones sera affecté directement sur le maître d'ouvrage concerné.

Conformément à la convention initiale (article 5), il est proposé de valoriser à 5% des dépenses euros hors taxes la prestation de maîtrise d'ouvrage unique sur la durée de l'opération 2020-2026 (estimation : 376 600 €).

Un nouvel avenant (n°2) sera proposé au 1^{er} trimestre 2023, une fois le retour d'une part des derniers financeurs notamment l'Europe-FEDER (attendu sur dernier trimestre 2022) et d'autre part de la consultation des marchés de travaux (résultat attendu également pour fin 2022, tout début 2023).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet Gare Niort Atlantique ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 ci-annexé.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué